



L'avenir des organismes d'autoréglementation (OAR) canadiens

Pour les OAR canadiens, le changement est inévitable

Le fait que l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) soient deux entités distinctes est remis en question, et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) demandent la création d'un nouveau cadre.

À quoi pourrait ressembler la nouvelle structure d'autoréglementation? Des ajustements sont nécessaires afin que les courtiers en placements et en fonds communs de placement bénéficient d'un cadre d'autoréglementation novateur, simplifié et progressiste qui rehaussera l'expérience client en offrant un « guichet unique » pour tout ce qui concerne les produits et services nécessitant des conseils.



175 membres¹

Actuellement : L'OCRCVM surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance.



91 membres²

Actuellement : L'ACFM est l'OAR canadien qui surveille la distribution dans le secteur des fonds communs de placement.

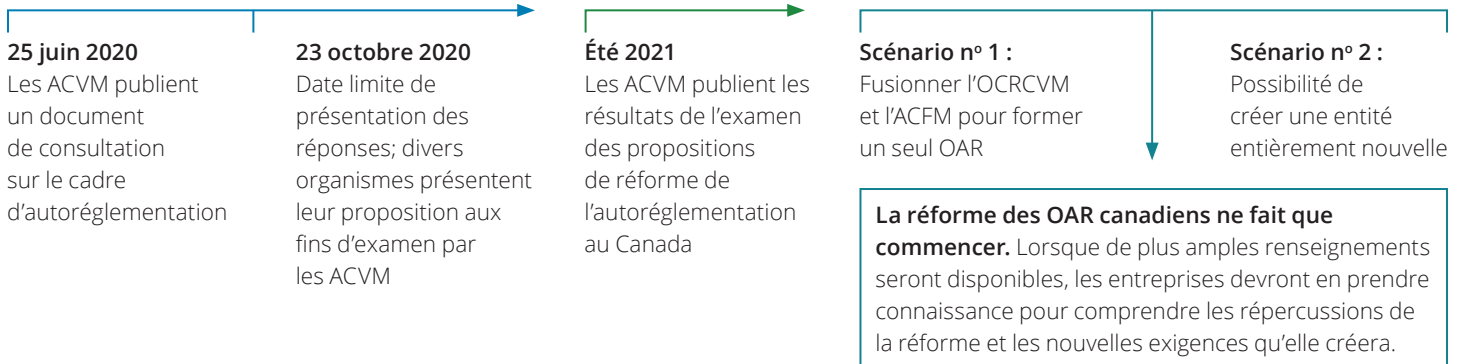
25 courtiers affiliés aux deux³

En un coup d'œil

- L'OCRCVM et l'ACFM ont toutes deux suggéré des solutions de rechange :
 - **OCRCVM** : Fusionner les deux entités pour former un seul organisme dont les membres se conformeront à un ensemble combiné de règles.
 - **ACFM** : Créer un nouvel OAS axé sur les investisseurs qui remplacera les deux organismes existants.
- La conformité réglementaire arrive au sommet de la liste des défis à relever dans le domaine de la conformité en 2020 établie par Thomson Reuters, ce qui confirme la nécessité de créer un nouvel OAR⁴.
- La crise de la COVID-19 a entraîné une hausse des capacités technologiques et de l'adoption de l'infonuagique dans le secteur. Un cadre d'autoréglementation des valeurs mobilières est nécessaire dans l'environnement numérique et flexible de l'après-pandémie.

Le moment est venu de prendre les devants face aux changements inévitables et de réfléchir à ce que pourrait être la réforme des OAR au Canada.

Calendrier de la réforme des OAR



La réforme des OAR ailleurs dans le monde



Royaume-Uni (1997)

Les services financiers ont été réformés pour remédier à la fragmentation du système et au chevauchement des responsabilités en matière de réglementation, ce qui a permis la création de la Financial Services Authority. Devant les critiques formulées durant la crise financière de 2008, une autre restructuration a abouti à la formation de deux instances de réglementation en 2013, soit la Financial Conduct Authority (FCA) et la Prudential Regulation Authority (PRA).

La FCA a pour mandat d'assurer le suivi déontologique des sociétés de services financiers, tandis que la PRA est l'autorité prudentielle régissant les entreprises de plus grande envergure; cette réforme a délesté le système tout en comblant les nouveaux besoins du secteur.



États-Unis (2007)

La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) a été créée dans le but de simplifier le système de réglementation des courtiers, de combiner des technologies et de créer un ensemble unique de règles pour les activités des membres. Auparavant, plusieurs instances assumaient ces fonctions, ce qui risquait de fragmenter le marché et de rendre inefficace l'application des règles en vigueur.

Pour répondre à l'évolution des besoins, la FINRA a simplifié encore plus le marché en créant un seul organisme de réglementation capable d'agir efficacement dans l'intérêt public et de faire respecter les règles.

La réforme des OAR offre une occasion d'innover dans le secteur financier, car elle concerne des enjeux qui évoluent et leur incidence sur le cadre réglementaire. Voici quelques exemples concrets de réforme qui ont permis de moderniser les services et de positionner les marchés pour répondre à des circonstances atténuantes :

Quel serait l'impact d'un cadre d'autoréglementation consolidé?

À long terme, un cadre d'autoréglementation consolidé aurait des répercussions sur les activités commerciales et le modèle d'exploitation des membres de l'ACFM et de l'OCRCVM.

Selon le niveau d'affiliation, les changements seraient les suivants :

Impact pour les membres des deux plateformes

• Charges d'exploitation

Nous estimons que la valeur actualisée nette (VAN) des économies réalisées par les membres des deux plateformes sur une période de 10 ans pourrait varier de 380 à 490 M\$; ces économies découleraient de la réduction des coûts liés aux systèmes, aux technologies et à l'affectation du personnel et des frais généraux⁵. Un nouveau cadre éliminerait le dédoublement de certains processus, faciliterait l'accès aux produits et aux conseils et garantirait un environnement équitable pour les investisseurs.

• Processus

Les interactions avec les instances de réglementation seraient plus simples dans des domaines comme l'inscription, l'obtention d'une licence et les obligations d'information réglementaires.

Impact pour les membres de l'ACFM

• Expérience des conseillers

Certains conseillers auraient plus de flexibilité pour se perfectionner et prendre de l'expansion afin d'aider leurs clients à atteindre leurs objectifs financiers en constante évolution. Les conseillers membres de l'ACFM ayant une licence limitée auraient moins d'obstacles à franchir et pourraient mieux répondre aux besoins de leurs clients.

Impact sans égard à l'affiliation actuelle

• Expérience client

L'expérience client serait améliorée, car il serait possible d'utiliser un guichet unique pour les produits et services; 86 % des investisseurs actuels et 68 % des personnes souhaitant le devenir croient qu'il est important de pouvoir accéder à une variété de produits et services financiers sans devoir s'adresser à divers fournisseurs ou ouvrir de nouveaux comptes⁶.

• Processus

Les processus d'inscription et d'information réglementaire pourraient être simplifiés, ce qui offrirait un environnement plus efficient aux courtiers.

À court terme, les membres de l'OCRCVM et de l'ACFM doivent prendre les quatre mesures suivantes :

1. Comprendre et évaluer l'impact potentiel

Prenez connaissance des réponses des ACVM et des membres qui ont été publiées (document de consultation initial des ACVM et réponses des membres, et proposition des ACVM qui sera publiée durant l'été 2021) et évaluer leur impact préliminaire sur votre organisation.

2. Discuter avec les parties prenantes internes

Présentez les effets possibles d'une fusion ou d'une restructuration aux principales parties prenantes de votre organisation.

3. Se préparer à en discuter avec les clients

Formez le personnel qui interagit avec les clients afin qu'il soit prêt à discuter de ce changement avec eux.

4. Établir un plan d'intervention

Si les ACVM recommandent un regroupement, il pourrait avoir lieu rapidement. Prenez les devants et réservez des ressources qui pourraient réagir rapidement et préparer la suite des choses.

Notes de fin

1. Statistique de 2020 – [Lien 1 : IIROC Membership : Annual Report 2019/20 \(iiroc.ca\)](#)
2. Statistique de 2020 – [MFDA Annual Report 2020](#)
3. Statistique du 23 novembre 2020 – https://www.investmentexecutive.com/newspaper_/news-newspaper/sro-merger-too-simple/
4. « De plus, le document du Groupe consultatif des investisseurs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario remet en question la pertinence réelle de ces économies. Une étude commandée par l'OCRCVM a estimé que la fusion avec l'ACFM pourrait réduire de 500 M\$ les coûts liés à la conformité sur une période de 10 ans. Toutefois, le document du Groupe consultatif des investisseurs précise que ce sont les 25 courtiers membres des deux organismes qui récolteraient la plupart des avantages. Les économies seraient donc minimes si l'on considère les revenus générés par ces organisations sur une période de 10 ans. »
5. Cost of Compliance in 2020, Thomson Reuters
6. Deloitte – An Assessment of Benefits and Costs of SRO Consolidation – https://www.iiroc.ca/industry/sro-proposal/Documents/Deloitte_Assessment_of_Benefits_and_Costs_of_SRO_Consolidation_Final_EN.pdf#search=Assessment%20of%20the%20Benefits%20and%20Costs%20of%20Consolidation

Personne-ressource

Judit Halin

Associée, Conseils en gestion des risques, Patrimoine et investissements
jhalin@deloitte.ca
+1 416-607-1376

Remerciements

Kendra Thompson

Leader nationale, Services-conseils en gestion de patrimoine

Sandra Persaud

Directrice de service

Betty Tien

Directrice principale

Peyman Pardis

Directeur

Taylor Harper

Conseillère principale

Megan Mcevoy

Conseillère

Jamieson Rees

Conseiller

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 professionnels font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).